



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-08-2026 /

Dossier complet le : 04-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021989/KK P

1 Intitulé du projet

RESTRUCTURATION D'UN BASSIN EXTERIEUR EN BASSIN NORDIQUE ET CREATION D'UNE EXTENSION DU BATIMENT AU CENTRE AQUATIQUE AQUARELLE A SAINTES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "

Raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° SIRET

20003647300110

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

DRAPRON

☒ Monsieur

Prénom(s)

Bruno

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site du projet se trouve dans la commune de Saintes, dans le département de Charente-Maritime. Le projet a pour but : - la restructuration d'un des bassins extérieur pour l'agrandir et en faire un bassin nordique extérieur avec ajout d'un gradin pour spectateur dans le cadre de compétition - la création d'une extension de surface utile de 583m² d'emprise au sol et 616m² utile dont 170m² à usage administratif, 98m² à usage d'accueil pour le public et 348m² à usage de vestiaire / douche. - des travaux de réaménagement intérieur partiel du bâtiment existant (3 730m²) - création d'un parking extérieur de 38 places Allée Guyarderie En dehors du bassin extérieur existant et restructure, le projet ne prévoit pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

La restructuration de la piscine Aquarelle vise à réaménager légèrement le bâtiment existant et à créer une extension conciliant qualité architecturale, fonctionnalité et intégration dans son environnement urbain et résidentiel. Le projet prévoit également la transformation du bassin extérieur en bassin sportif nordique, afin de permettre son utilisation tout au long de l'année. Cette opération accompagne la fermeture prochaine de la piscine Starzinsky, devenue vétuste, et permettra de regrouper les usagers au sein de l'équipement Aquarelle. Les aménagements créeront des espaces intérieurs et extérieurs adaptés, sécurisés et accessibles, favorisant la fluidité des circulations, la lisibilité des accès et le confort des utilisateurs. L'organisation fonctionnelle est pensée afin d'améliorer l'accueil des différents publics et la gestion des flux. Une attention particulière sera portée à la réduction des consommations d'énergie et d'eau, notamment par le renforcement de l'isolation, l'installation de systèmes performants, la relocalisation de la moquette solaire sur la toiture de l'extension, ainsi que l'optimisation de la récupération d'énergie et de la réutilisation de l'eau. Le projet intégrera également la végétalisation de l'extension et du parking créé ainsi qu'une gestion qualitative des espaces

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en site non occupé en 4 parties se chevauchant tout le long du chantier : - Démolition et restructuration du bassin extérieurs et des aménagements liés - Construction de l'extension du bâtiment Administratif, associatif et accueil / vestiaire public - Réaménagement léger des zones d'accueil et de vestiaires du bâtiment existant - Création du parking extérieur de 38 places Dans l'objectif de limiter les incidences environnementales et sanitaires de la phase chantier, une stratégie environnementale sera mise en place dès le début des travaux, encadrée par une charte que devront respecter l'ensemble des intervenants du chantier. Ce document reprendra notamment les dispositions applicables vis à vis de la biodiversité, issues des études menées sur les parcelles. Il permettra également de limiter les nuisances sur les riverains du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Accessibilité et fonctionnement du site : L'accès principal s'effectuera depuis le parvis, desservant le parking public et un cheminement piéton sécurisé. Les accès existants seront conservés et améliorés afin de créer une liaison claire entre le parking et l'entrée. Les accès du personnel, des livraisons et de la logistique seront distincts et sécurisés. La fréquentation maximale instantanée est estimée à 1 489 personnes en été et 996 personnes en hiver. - Gestion des eaux : Le site est entièrement viabilisé et dispose de l'ensemble des réseaux nécessaires à proximité immédiate. Les nouveaux raccordements seront enterrés et resteront accessibles afin de faciliter les interventions futures. Les eaux pluviales des toitures existantes seront collectées et réutilisées pour l'arrosage et le nettoyage. La toiture végétalisée de l'extension assurera la rétention temporaire et l'évaporation d'une partie des précipitations. Les eaux issues du fonctionnement des bassins seront, après traitement adapté, réemployées pour les pédiluves, le nettoyage des filtres et certains usages sanitaires de la partie neuve. Un stockage complémentaire permettra également à la collectivité d'utiliser cette ressource selon les besoins. Le parking sera majoritairement perméable, avec maintien et création de noues ainsi que des pavés à joints végétalisés. Ces dispositifs favoriseront l'infiltration des eaux pluviales et limiteront le ruissellement superficiel. La plantation d'arbres contribuera à l'ombrage, à l'évapotranspiration et au confort d'été. L'ensemble de ces mesures permettra de réduire les volumes rejetés vers les réseaux publics. - Équipements techniques : La chaudière bois sera remplacée et la chaudière gaz existante déplacée dans le nouveau local technique. La partie

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher crée Nombre de places de stationnement dont PMR	(558, m²) (38, u)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone UE, il s'agit d'un secteur a programme de zone d'equipement collectifs du PLU de Saintes.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF. La zone la plus proche se situe à environ 1,3km du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF de type II "Vallée de la Charente moyenne et Seugne"
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans une zone ouverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche se situe à environ 33 km, il s'agit des "Chaumes de Sechebec"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'une zone naturelle protégée. La zone la plus proche se situe à environ 66 km, il s'agit du parc régional marais poitevin.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPBE 4eme echeance, approuvee le 28 mai 2025. Toutefois, la parcelle du projet n'est pas situee a proximite d'infrastructures de transport classees (selon l'Arrete prefectoral du departement de Charente-Maritime).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise a proximite d'un monument historique, un site inscrit ou patrimonial. Le plus proche se situe a environ 890m, il s'agit des Thermes de Saint-Saloine classe monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	D'apres la carte des zones humides de Saintes, une zone humide potentielle est localisee sur la parcelle.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRN de la commune de Saintes a ete approuve par arrete prefectoral n°11-3752 du 21 decembre 2011. Il traite du risque inondation par debordement du fleuve Charente et restreinte la constructibilite en zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN de la commune de Saintes a ete approuve par arrete prefectoral n°11-3752 du 21 decembre 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'un site ou d'un sol pollue. Le plus proche se situe a environ 2.5 km, il s'agit du technicentre de Saintes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le departement de la Charente-Maritime est concerne par les zones de repartition des eaux des bassins des differents cours d'eau presents. La liste des communes incluses, en totalite ou partiellement, dans ces zones est fixee par l'arrete prefectoral n° 03-3757 du 2 decembre 2003. La commune de Saintes est concernee par la zone de repartition des eaux du bassin de la Charente.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas localise a proximite d'un perimetre de protection rapproche d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est present sur les parcelles du projet ou a proximite.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise a proximite d'un site Natura 2000. Le site le plus proche se situ a environ 11 km, il s'agit de la "Moyenne vallee de la Charente et Seugnes et Coran"
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est present sur les parcelles du projet ou a proximite.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera realise sur le site, le projet sera raccorde au reseau d'alimentation d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet comprend la realisation d'un niveau en sous-sol. Selon les donnees geotechniques disponibles, les terrassements ne necessiteront aucun rabattement de nappe ni drainage permanent. Aucune modification previsible des masses d'eau souterraines n'est donc identifiee.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les volumes de terres excavees seront reutilises au maximum dans le cadre du nivellement des terrains pour limiter les rotations de camions, ou envoyes dans les filieres adaptees. La demolition du bassin exterieur existant engendrera des materiaux issus de la deconstruction en quantite moderees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les aménagements et les constructions, des apports de materiaux exterieurs seront necessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'accord des concessionnaires sera obtenu pour confirmer la possibilité de raccorder le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet n'est situé dans aucune zone protégée et ne s'inscrit pas au sein des trames écologiques identifiées. Par ailleurs, le projet paysager contribuera à la valorisation du site en proposant des aménagements de qualité, favorisant une cohabitation harmonieuse entre les usagers et la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche, « Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran », ne présente aucun lien écologique avec le site du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un foncier déjà urbanisé. De plus, le projet prévoit un projet paysager permettant de favoriser la biodiversité sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune installation industrielle et aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est localisée à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Saintes est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement de la Charente, de mouvements de terrain - effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs et glissements de terrain - ainsi qu'aux phénomènes météorologiques tels que vents violents, fortes précipitations, orages, neige, verglas, grand froid et canicule. Elle est également classée en zone de sismicité 2 (sismicité moyenne à faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	L'exploitation de la piscine est susceptible de générer des risques sanitaires liés principalement à la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau. Ce risque reste très faible et maîtrisé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un risque sanitaire environnemental particulier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'extension de l'équipement et l'augmentation de sa capacité d'accueil à 1 489 personnes généreront une hausse des déplacements des usagers, du personnel et des services de livraison mais resteront globalement limités. Les flux seront principalement concentrés aux horaires d'ouverture et lors des périodes de forte fréquentation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La piscine générera des nuisances sonores limitées par des traitements acoustiques et une implantation adaptée des équipements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site n'est pas exposé à des nuisances sonores extérieures significatives.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités du projet ne vont pas engendrer de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive est identifiée sur les parcelles du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les travaux de l'opération peuvent engendrer des vibrations négligeables au vu de leur intensité et courtes durées.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances liées aux vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'éclairage extérieur du projet respectera la réglementation en vigueur visant à en réduire l'impact sur l'environnement et la santé (limite en intensité, période et zone)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe dans un milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'opération aura une incidence mineure sur les émissions liées au trafic routier étant donné que la capacité d'accueil du bâtiment évolue. Les émissions générées par l'utilisation des bâtiments (notamment liées au chauffage) seront limitées grâce à une conception limitant les besoins et le choix de systèmes performants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet va générer des volumes d'eau usées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées seront dirigées dans le réseau d'assainissement existant. Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet generera des effluents sanitaires et des eaux de process issues du fonctionnement des bassins, notamment du lavage des filtres et du renouvellement de l'eau. Une partie sera reutilisee apres traitement, les rejets residuels etant diriges vers le reseau d'assainissement conformement aux prescriptions applicables.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Un reglement de chantier encadrera la gestion des dechets (reduction, tri, collecte) et les terres seront gerees conformement au plan de gestion etabli pour le projet. En exploitation, des locaux dechets seront amenes conformement aux normes et reglementation en vigueur afin de permettre une gestion adaptee et le ramassage par les services de collecte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors des perimetres de protection du patrimoine historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet developpe des usages conformes aux objectifs du PLUi de l'Agglomeration Saintes Grandes Rives.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet privilégie la restructuration et la valorisation du bâtiment existant, complétées par une extension de gabarit maîtrise, afin de limiter les demolitions, la production de dechets et l'artificialisation supplémentaire des sols. Les matériaux issus des terrassements et des eventuelles depoes seront tries et reemployes sur site dans la mesure du possible ; les excedents seront orientes vers des filieres de valorisation ou de traitement agreees. La gestion de l'eau constitue un axe majeur du projet. Les eaux pluviales issues des toitures existantes seront collectees et reutilisees pour l'arrosage et certaines operations de nettoyage. La toiture vegetalisee de l'extension contribuera a la retention temporaire des precipitations. Une partie des eaux de process liees au fonctionnement des bassins sera recuperee, traitee et reemployee pour certains usages compatibles, notamment les pediluves, le lavage des filtres et certains sanitaires. Le parking sera majoritairement traite avec des revetements permeables, completes par le maintien ou la creation de noues et par la plantation d'arbres, afin de favoriser l'infiltration, de limiter le ruissellement et d'ameliorer le confort d'ete. Les consommations energetiques seront maitrisees par le renforcement de l'enveloppe, la mise en oeuvre d'une ventilation double flux, le renouvellement des equipements de production de chaleur et le prechauffage solaire de l'eau. Les equipements techniques seront choisis et pilotes de maniere a adapter leur fonctionnement aux periodes d'occupation. Les nuisances sonores liees au bassin nordique, aux equipements techniques et a la frequentation des espaces extérieurs seront reduites par des traitements acoustiques adaptes, notamment des panneaux extérieurs, ainsi que par une implantation etudiee des equipements. Les cheminements piétons seront

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - l'operation repond aux ambitions du PLUi de l'agglomeration de Saintes Grandes Rives - l'operation a pour objectif la restructurations et l'extension de la piscine existante -l'operation favorise la biodiversite avec un aménagement eco-paysager des espaces extérieurs, -et que les enjeux sont tous identifiés et faibles. La réalisation d'une étude d'impact ne nous parait pas nécessaire pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **Poncelet**

Prénom Julie

Qualité du signataire Chargee d'etude environnement - DIAGOBAT

À Villeneuve d'Ascq

Fait le 04-08-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)